DÉLIBÉRATIONS

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réf.: CV/D46

Séance du 28 mai 2009 - Convocation du 22 mai 2009

Compte rendu affiché le 5 juin 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents: M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-

DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, MIle COIN, MIle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M.

MANIKAS.

Absents représentés Mme LEBAHAR par Mme GLATARD, Mme BROSSARD par Mme

MARMONIER, M. VALETTE par M. CHRETIN, Mme CHIGNARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mlle FERNANDES par Mlle COIN, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Accueil loisirs du mercredi : Tarifs

Les tarifs de l'accueil loisirs du mercredi proposé par la commune ont fait l'objet d'un travail au sein de la Commission Éducation Jeunesse du 18 mai 2009. De nouveaux tarifs sont proposés au Conseil Municipal. Ils tiennent compte des tranches de quotient familial :

Tranches de QF (en €)	Maternelles	Elémentaires
0-230	5.00 €	5.00 €
231-310	6.50 €	6.50 €
311-390	8.00 €	7.80 €
391-470	9.50 €	9.00 €
471-550	11.00 €	10.30 €
551-630	12.00 €	11.40 €
631-710	14.00 €	13.10 €
711-790	15.00 €	14.00 €
791-870	16.00 €	14.80 €
871-1030	17.00 €	16.00 €
1031-1200	18.00 €	16.80 €
1201 et+, extérieurs	18.50 €	17.30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2009,
- APPROUVE les tarifs journaliers fixés ci-dessus relatifs à l'accueil loisirs du mercredi,
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville, le 28 mai 2009 Le Maire, Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/06/2009
- Publication ou affichage le 03/06/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 3 juin 2009 Jean-Claude OLLIVIER, Maire.